

Image not found or type unknown



Arret maladie et rémunération

Par **Calisson**, le **17/12/2014** à **17:45**

Je suis professeur PLP titulaire et en arrêt maladie depuis le 24 septembre 2014. A partir du 24 décembre 2014 normalement je ne recevrai que 50% de mon traitement mais j'ai un enfant handicapé et je ne trouve pas de texte qui stipule que dans ce cas mon traitement est de 75% pourtant j'ai lu cela sur un forum de discussions. Merci pour votre aide si vous trouvez un texte.